

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 4 juillet 2008

Service instructeur Direction des Finances Nº 2007-8-1-11

Service consulté

Garantie Départementale d'Emprunt O.P.H. Habitats de Haute-Alsace pour 88 logements à PFASTATT et 80 logements à HUNINGUE

Résumé: Octroi de garantie d'emprunt intégrale à l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace de Colmar relative à quatre prêts d'un montant total de 3 150 000 € à souscrire pour la réhabilitation de 88 logements à Pfastatt et 80 logements à Huningue.

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E 6 2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace de Colmar, relative à quatre prêts à souscrire pour la réhabilitation de 88 logements situés rue des Héros et rue de Kingersheim à Pfastatt et de 80 logements situés rue de Michelfelden, Pasteur, St-Louis et du Dr Mangeney à Huningue.

Le financement prévisionnel des opérations est prévu selon le tableau ci après :

	Pfastatt 88 logements	Huningue 80 logements
Fonds propres	661 137,27 €	436 189,17 €
Subventions	79 000,00 €	40 000,00 €
Prêt C.D.C. PALULOS	950 000,00 €	625 000,00 €
Prêt C.D.C. PALULOS Bonifié	950 000,00 €	625 000,00 €
TOTAL	2 640 137,27 €	1 726 189,17 €

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels les garanties sont demandées sont les suivantes

Caractéristiques des prêts	Pfastatt		Huningue	
	Palulos	Palulos Bonifié	Palulos	Palulos Bonifié
Montant du prêt €	950 000	950 000	625 000	625 000
Durée	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,30 %	3,95 %	4,30 %	3,95 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %	0 %	0 %
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et	En fonction	En fonction	En fonction	En fonction
progressivité	du Livret A	du Livret A	du Livret A	du Livret A
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date du 01/02/2008. Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A intervenu entre-temps. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être actualisé en fonction de la variation du Livret A.

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département, et dans le cadre du contrat d'objectifs signé le 10 avril 2007 entre le Département et l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace de Colmar.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1ère/12 du 23 mars 2007).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Charles HUTTNER

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.